



CCAS
RAPPORT
D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
2021

INTRODUCTION

- **Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) a été introduit en 2016 reste un préalable obligatoire au vote du budget primitif et doit toujours avoir lieu dans les deux mois qui précèdent son adoption,**
- **Il s'impose aux collectivités de plus de 10 000 habitants y compris leurs CCAS.**
- **Son objectif est d'exposer les contraintes qui pèsent sur la situation financière de l'établissement public, les orientations budgétaires en terme de fonctionnement et d'investissement, mais aussi, sur le personnel, les engagements pluriannuels...**
- ▶ **Il fait l'objet d'un vote lors du Conseil d'administration**

INTRODUCTION

Le CCAS compte 4 budgets qui sont tous importants en considération des activités de cet établissement public :

- ❑ le budget principal,
 - ❑ Le budget résidence autonomie Les sources,
 - ❑ Le budget résidence autonomie Le Val Fleuri,
 - ❑ Le budget chantier d'insertion.
-
- Le Budget Primitif 2021 sera soumis à l'approbation du Conseil d'Administration lors de sa séance du 15 avril 2021.
 - ▶ A cette date, le Comptable Public aura sûrement pu établir le compte de gestion 2020. L'objectif est de soumettre le budget primitif au conseil après vote du compte administratif 2020 afin de reprendre le résultat. Le BP 2020 avait été voté en décembre 2019 sans la reprise du résultat puisque l'exercice n'était pas terminé.

Les orientations 2021

Les contraintes

- ▶ **Le CCAS n'est pas soumis aux mêmes contraintes que la ville, cependant, il doit concourir aux efforts de la collectivité en maîtrisant au mieux ses dépenses.**
- ▶ **Le CCAS a l'obligation légale de réaliser son Analyse des Besoins Sociaux (ABS) qui est un outil à la décision visant à établir la feuille de route de son intervention et assurer sa mission de coordinateur des politiques sociales. Cette commande fera l'objet d'un marché public.**
- ▶ **Dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé avec le département et notamment la mise en place des prestations minimales prévues règlementairement pour janvier 2021 dans les résidences, il est prévu un complément d'évaluation externe sur l'année 2021 sur la partie « mise en place des prestations » qui n'avait pas été évaluée en 2015. Ce complément est à transmettre pour le 1^{er} janvier 2022 au plus tard.**
- ▶ **Des travaux et investissements sont prévus dans les 2 résidences (les provisions pour grosses réparations (PGR) pourront être insuffisantes pour les couvrir) : Réfection du parking Les Sources, embellissement des parties communes, sécurité des bâtiments, installation de colonnes aériennes au Val Fleuri (gestion des déchets).**

Les orientations 2021

Les contraintes

Les principales ressources du CCAS sont les suivantes :

- ▶ La subvention prévisionnelle de la ville d'un montant de **680 000 €**, baisse de **40 000€** par rapport au BP 2020 (- 20 000 € par rapport à la subvention réelle versée) car le budget du CCAS est excédentaire. Les budgets en cours d'élaboration sont bâtis avec cette participation.
- ▶ Une subvention de **28 000 €** du département pour la gestion du RSA (Conventionnement 2020/2021),
- ▶ Les montants des redevances et charges versées par les résidents des résidences autonomie,
- ▶ Le forfait autonomie versé par le département (**environ 12 900 €** pour « Les Sources » et **24 300 €** pour « Le Val Fleuri »),
- ▶ L'aide de l'Etat d'un montant de **160 000 €** environ et du département d'un montant de **50 000 €** environ pour le fonctionnement du chantier d'insertion.
- ▶ La reprise des résultats 2020

BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

RESULTAT PREVISIONNEL 2020 DU CCAS

► Bien que les comptes ne soient pas encore définitivement arrêtés, le résultat 2020 est pour l'heure constitué ainsi :

➤ Excédent de fonctionnement : 214 375,31 €

➤ Excédent d'investissement : 6 241,61 €

Soit un excédent total de : 220 616,92 €

➤ Reste à réaliser en investissement:

❖ Dépenses : 1 447,38 €

❖ Recettes : 0,00 €

Soit un déficit de : 1 447,38 €

L'excédent global de l'exercice d'un montant de 219 169,54 € sera repris au BP 2021.

Les orientations 2021

Recettes de fonctionnement du budget principal

Chapitres	BP 2018	BP 2019	BP 2020 (sans reprise résultat)	BP 2021 Prévisionnel
013 Atténuations de charges	1 400,00 €	5 110,00 €	750,00 €	4 050,00 €
70 Produits des services	14 000,00 €	38 300,00 €	37 000,00 €	21 000,00 €
74 Dotations et participations	752 500,00 €	748 500,00 €	749 500,00 €	709 500,00 €
75 Autres produits de gestion courante	7 525,00 €	7 530,00 €	7 630,00 €	7 600,00 €
77 Produits exceptionnels	150,00 €	0,00 €	400,00 €	0,00 €
002 excédent antérieur reporté	348 832,64 €	348 648,46 €	0,00 €	214 375,31 €
TOTAUX	1 124 407,64 €	1 148 088,46 €	795 280,00 €	956 525,31 €

Les orientations 2021

Les dépenses

Les principales dépenses du CCAS en 2021 sont constituées par :

- ▶ La politique sociale du CCAS : les secours alimentaires, en espèces, exceptionnels, les avances remboursables, le Noël de la solidarité, les colis ou les chèques cadeaux aux anciens, les subventions aux associations (AHAPS-COBASE, BANQUE ALIMENTAIRE, ADEF, BATEAU DE BROTONNE). Cette politique a coûté plus de 202 000 € en 2020 dont 113 700 € de subventions,
- ▶ Les charges générales qui avoisineront les 372 306,57 €.
- ▶ Les charges de personnel qui approcheront les 291 458 €.
- ▶ La subvention au budget annexe du Chantier d'insertion qui sera environ de 59 000 € pour équilibrer ce budget. Pas de subvention pour les budgets des résidences, ceux-ci ayant un excédent 2020 permettant le financement des dépenses de 2021.

Les orientations 2021

Dépenses de fonctionnement du budget principal

Chapitres	BP 2018	BP 2019	BP 2020 (sans reprise du résultat)	BP 2021 prévisionnel
011 Charges à caractère générale	584 685,76 €	304 884,28 €	241 750,00 €	372 306,57 €
012 Charges de personnel	261 414,00 €	296 927,00 €	302 860,00 €	291 458,00 €
65 Autres charges de gestion courante	221 238,00 €	224 308,00 €	226 398,00 €	221 852,00 €
67 Charges exceptionnelles	54 536,88 €	183 830,98 €	12 999,00 €	59 356,74 €
TOTAUX	1 121 874,64 €	1 009 950,26 €	784 007,00 €	944 973,31 €

LES RESIDENCES « AUTONOMIES »

LES ORIENTATIONS 2021

LES DEPENSES DES RESIDENCES

- ▶ Leurs budgets en M22* sont de construction identique en fonctionnement. La majeure partie des dépenses réside dans le fonctionnement de l'établissement, 153 769,06 € pour la résidence Les Sources et 396 240,02 € pour la résidence Le Val Fleuri, respectivement 84 294 € et 103 266 € de frais de personnel.
- ▶ Les sections d'investissement auront pour principal objectif la réfection du parking de la Résidence Les Sources, des travaux de sécurité et d'embellissement pour un coût global évalué à 100 000 €, financé grâce à l'excédent de 2020. Le remplacement des cuisinières, cumulus..., l'achat de lave-vaisselles professionnels sont également prévus.
- ▶ ** Passage de la M14 à la M22 en 2019*

LES ORIENTATIONS 2021

LES RESSOURCES DES RESIDENCES

- ▶ Les recettes principales des budgets des résidences sont :
 - Le forfait autonomie versé par le Département
 - La redevance réglée par les résidents :

Tarifs au 1/07/2020	F1 bis	F2	F3	Chambres d'hôtes
Les Sources	437 €	-	585 €	13 € la nuit 19 € pour 2 nuits Puis 9 € nuit suppl.
Le Val Fleuri	518 €	594 €	476 €	

Nombres	Logements	Logements vacants	Chambres d'hôtes
Les Sources	50	16	1
Le Val Fleuri	81	12	2

RESIDENCE AUTONOMIE

« LES SOURCES »

RESULTAT PREVISIONNEL 2020

RESIDENCE LES SOURCES

► Bien que les comptes ne soient pas encore définitivement arrêtés, le résultat 2020 est pour l'heure constitué ainsi :

➤ Excédent de fonctionnement : 18 573,06 €

➤ Excédent d'investissement : 154 191,36 €

Soit un excédent total de : 172 764,42 €

➤ Reste à réaliser en investissement:

❖ Dépenses : 597,29 €

❖ Recettes : 0,00 €

Soit un déficit de : 597,29 €

L'excédent global de l'exercice d'un montant de 172 167,13 € sera repris au BP 2021.

Les orientations 2021

Recettes de fonctionnement « Les Sources »

Chapitre	BP 2019 (sans reprise résultat)	BP 2020 (sans reprise résultat)	BP 2021 (prévisionnel)
017 Produits de la tarification	210 000,00 €	200 000,00 €	195 000,00 €
018 Autres produits relatifs à l'exploitation	65 488,00 €	41 681,00 €	27 152,00 €
019 Produits financiers	200,00 €	200,00 €	200,00 €
002 Excédent antérieur reporté	0,00 €		18 573,06 €
TOTAUX	275 688,00 €	241 881,00 €	240 925,06 €

Les orientations 2021

Dépenses de fonctionnement « Les Sources »

Chapitre	BP 2019 (sans reprise résultat)	BP 2020 (sans reprise résultat)	BP 2021 (prévisionnel)
011 Charges à caractère général	72 795,00 €	60 665,00 €	58 565,06 €
012 Charges de personnel	95 655,00 €	87 611,00 €	84 294,00 €
016 Dépenses afférentes à la structure	107 238,00 €	91 893,00 €	95 204,00 €
TOTAUX	275 688,00 €	240 169,00 €	238 063,06 €

RESIDENCE AUTONOMIE

« LE VAL FLEURI »

RESULTAT PREVISIONNEL 2020

RESIDENCE LE VAL FLEURI

► Bien que les comptes ne soient pas encore définitivement arrêtés, le résultat 2020 est pour l'heure constitué ainsi :

➤ Excédent de fonctionnement : 107 318,09 €

➤ Excédent d'investissement : 3 195,94 €

Soit un excédent total de : 110 514,03 €

➤ Reste à réaliser en investissement:

❖ Dépenses : 654,01 €

❖ Recettes : 518,00 €

Soit un déficit de : 136,01 €

L'excédent global de l'exercice d'un montant de 110 378,02 € sera en partie affecté au financement de la section d'investissement du BP 2021.

Les orientations 2021

Recettes de fonctionnement « Le Val Fleuri »

Chapitre	BP 2019 (sans reprise résultat)	BP 2020 (sans reprise résultat)	BP 2021 (prévisionnel)
017 Produits de la tarification	441 000,00 €	430 000,00 €	390 000,00 €
018 Autres produits relatifs à l'exploitation	79 554,00 €	62 765,00 €	40 302,00 €
019 Produits financiers	1 000,00 €	500,00 €	600,00 €
002 Excédent antérieur reporté			75 503,02 €
TOTAUX	521 554,00 €	493 265,00 €	506 405,02 €

Les orientations 2021

Dépenses de fonctionnement « Le Val Fleuri »

Chapitres	BP 2019 (sans reprise résultat)	BP 2020 (sans reprise résultat)	BP 2021 (prévisionnel)
011 Charges à caractère général	106 695,00 €	102 765,00 €	107 158,02 €
012 Charges de personnel	118 541,00 €	106 903,00 €	103 266,00 €
016 Dépenses afférentes à la structure	296 318,00 €	281 168,00 €	289 082,00 €
TOTAUX	521 554,00 €	490 836,00 €	499 506,02 €

LE CHANTIER D'INSERTION

LES ORIENTATIONS 2021

LES DEPENSES DU CHANTIER D'INSERTION

- ▶ Ce budget est principalement constitué par les charges de personnel liées aux salariés du chantier. Elles avoisinent les **282 650 €** S'y ajoutent quelques dépenses de fournitures autour de **46 950 €** A noter que depuis 2017, les agents bénéficient du marché de fourniture et entretien des vêtements de travail passé par la ville.
- ▶ Les investissements liés à ce budget résident dans l'acquisition de matériel et d'un véhicule grâce à l'obtention d'un F.D.I. (Fonds Départemental d'Inclusion) d'un montant de **3 900 €**.
- ▶ Les principales ressources proviennent de l'Etat, du département et du budget principal.

RESULTAT PREVISIONNEL 2020

CHANTIER INSERTION

► Bien que les comptes ne soient pas encore définitivement arrêtés, le résultat 2020 est pour l'heure constitué ainsi:

➤ Excédent de fonctionnement : 55 418,26 €

➤ Excédent d'investissement : 4 893,13 €

Soit un excédent de : 60 311,44 €

➤ Pas de restes à réaliser en investissement:

L'excédent de l'exercice 2020 sera repris au Budget Primitif 2021.

Les orientations 2021

Recettes de fonctionnement du Chantier d'insertion

Chapitre	BP 2018	BP 2019	BP 2020 (sans reprise résultat)	BP 2021 (prévisionnel)
013 Atténuations de charges	2 000,00 €	1 500,00 €	500,00 €	2 000,00 €
70 Produits des services	20 000,00 €	18 000,00 €	7 000,00 €	1 000,00 €
74 Dotations et participations	240 436,88 €	275 024,98 €	328 426,00 €	272 661,74 €
002 Résultat antérieur reporté	44 633,12 €	12 828,02 €	0,00 €	55 418,26 €
TOTAUX	307 070,00 €	307 373,00 €	335 936,00 €	331 080,00 €

Les orientations 2021

Dépenses de fonctionnement du Chantier d'insertion

Chapitres	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021 (prévisionnel)
011 Charges à caractère général	49 030,00 €	47 030,00 €	43 950,00 €	46 950,00 €
012 Charges de personnel	250 459,00 €	253 255,00 €	291 089,00 €	282 650,00 €
65 Autres charges de gestion courante	500,00 €	220,00 €	203,00 €	210,00 €
67 Charges exceptionnelles	3 914,00 €	3 700,00 €	200,00 €	200,00 €
TOTAUX	303 903,00 €	304 205,00 €	335 442,00 €	330 010,00 €

LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Le CCAS est essentiellement lié par 4 engagements pluriannuels :

- ▶ **Convention de gestion de la résidence autonomie « Les Sources » avec HABITAT 76 jusqu'au 30 novembre 2022,**
- ▶ **Convention de gestion de la résidence autonomie « Le Val Fleuri » avec LOGEAL jusqu'au 28 février 2025,**
- ▶ **Convention de 3 ans (2020/2022) avec l'Etat et le Département pour le chantier d'insertion,**
- ▶ **Convention de 2 ans (2020/2021) avec le Département pour la gestion d'un portefeuille de bénéficiaires du R.S.A. (Revenu de Solidarité Active)**

LE PERSONNEL

Effectifs globaux au 31 décembre 2020

	Nombre d'agents	Equivalent temps complet
Titulaires et stagiaires	8	6,1
CDI	1	1
Contractuels	9	7,59
CDDI	14	10,40
TOTAL	32	25,86

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
6 agents	1 agent	11 agents

Répartition par filière au 31 décembre 2020

Filière	Nombre d'agents
Sociale	5
Administrative	2
Technique	11
Hors filière - Contrat de droit privé	14

Effectifs - Mouvements

- ▶ Au 1^{er} janvier 2020, l'agrément du chantier d'insertion a été renouvelé pour une durée de 3 ans portant de 12 à 14 les salariés en CDDI.
- ▶ En 2020, un agent en congé maternité a été remplacé. Le contrat se termine au 21/02/2021.
- ▶ En 2021, un agent de catégorie B fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} février 2021. Son remplacement a été prévu par un agent de catégorie A depuis le 18 décembre 2020.
- ▶ Ces deux remplacements sont comptabilisés dans les effectifs au 31/12/2020.
- ▶ Deux agents à temps non complet sont en congés grave maladie et remplacés partiellement.